



# INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

**Publication du 4<sup>ème</sup> Trimestre des collectivités affiliées  
au Centre de Gestion de la Manche**

AU TITRE DE L'ANNEE 2025

## Catégorie : B

### FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme HELIOT Karen	COMMUNE DE SAINT-OVIN	réacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Non	

### FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AIDES-SOIGNANTS TERRITORIAUX					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme LEVACHE Sophie	CCAS DE SAINT-PIERRE- EGLISE	aide-soignant territorial de classe supérieure	1	Non	
Mme FOSSE Mireille	CCAS DE SAINT-PIERRE- EGLISE	aide-soignant territorial de classe supérieure	2	Non	
Mme LEMONNIER Lucie	CCAS DE SAINT-PIERRE- EGLISE	aide-soignant territorial de classe supérieure	3	Non	
Mme BON Sylvie	CIAS DU VAL DE SEE	aide-soignant territorial de classe supérieure	1	Non	

### FILIERE : sportive

CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. HAIRON Antoine	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN	éducateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Non	



# INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

**Publication du 4ème Trimestre des collectivités affiliées  
au Centre de Gestion de la Manche**

AU TITRE DE L'ANNEE 2025

## Catégorie : C

**FILIERE : administrative**

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. BRUN Jean-Pierre	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme LESENECHAL Katia	VILLE DE BRECEY	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme BURNEL Sonia	VILLE DE MORTAIN-BOCAGE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme NIOBEY Marie-Aline	VILLE DE TESSY-BOCAGE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme LANGLOIS Laurence	VILLE D'ISIGNY-LE-BUAT	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2025
Mme CONSTANT Sandra	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 22/05/2025
Mme PAGNON Adélaïde	COMMUNE DE CERENCES	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 22/05/2025
Mme HEROLD Célia	COMMUNE DE CHAULIEU	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 01/07/2025 Agent intercommunal : CHAULIEU (15h/35h) et LAPENTY (20h/35h)
Mme AVOINE Virginie	COMMUNE DE LA PERNELLE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2025 Agent intercommunal : LA PERNELLE (15h/35h) et OCTEVILLE-L'AVENEL (19h/35h)
Mme HEROLD Célia	COMMUNE DE LAPENTY	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 01/07/2025 Agent intercommunal : CHAULIEU (15h/35h) et LAPENTY (20h/35h)
Mme GODIGNON Aïcha	COMMUNE DE RONCEY	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 01/11/2025
Mme AVOINE Virginie	COMMUNE D'OCTEVILLE-L'AVENEL	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2025 Agent intercommunal : LA PERNELLE (15h/35h) et OCTEVILLE-L'AVENEL (19h/35h)

## FILIERE : sanitaire et sociale

### CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme PESTEL Elodie	CCAS DE SAINT-PIERRE- EGLISE	agent social principal de 2ème classe	1	Oui	
Mme PIGERS Jennifer	CIAS DU VAL DE SEE	agent social principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme LION Marie-Christine	CIAS DU VAL DE SEE	agent social principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme DELAMARRE Sandrine	CIAS DU VAL DE SEE	agent social principal de 2ème classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 08/07/2025

### CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme FILLONNEAU Sylvie	COMMUNE DE BOURGUENOLLES	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2025

## FILIERE : technique

### CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. JANVILLE Martin	VILLE DE COUTANCES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. TARDIF Sylvain	VILLE DE COUTANCES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2025
M. BOSSARD Pascal	VILLE DE GAVRAY-SUR-SIENNE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme DUBREUIL Laurence	VILLE DE MORTAIN-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. BOUTELOUP Michel	VILLE DE MORTAIN-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme POMMIER Nadine	VILLE DE MORTAIN-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	
M. LEMAZURIER Didier	VILLE DE TESSY-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme PINEAU Karine	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2025
M. ADAM Aurélien	COMMUNE DE BARFLEUR	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. DUREL Nicolas	COMMUNE DE FLOTTEMANVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Agent intercommunal : FLOTTEMANVILLE (10h/35h) et YVETOT-BOCAGE (23h/35h)
M. MARQUER Dominique	COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 16/01/2025
Mme GAIGNON Nelly	COMMUNE DE SAINT-OVIN	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. GARCON Fabrice	COMMUNE D'YVETOT-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. DUREL Nicolas	COMMUNE D'YVETOT-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	Agent intercommunal : FLOTTEMANVILLE (10h/35h) et YVETOT-BOCAGE (23h/35h)

### CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme PERROUALT Sylvie	VILLE DE MORTAIN-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	

### CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. GILBERT Mickaël	SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO	agent de maîtrise principal	1	Non	Conditions remplies à compter du 08/08/2025
M. LESOIF Jean-Louis	SYNERGIE MER ET LITTORAL (SMEL)	agent de maîtrise principal	1	Non	
M. BURNOUF Mikaël	VILLE DE BOURGVALLEES	agent de maîtrise principal	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/08/2025
M. MONDIN SEIGNEUR Francis	VILLE DE MORTAIN-BOCAGE	agent de maîtrise principal	1	Non	

## COMMUNE DE SAINT-OVIN

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,  
 Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,  
 Vu la délibération en date du 27/11/2025 fixant les quotas d'avancement de grade,  
 Vu l'arrêté en date du 29/09/2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/07/2025 au 30/06/2030,

## ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HELIOT Karen	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-OVIN  
 Le 03/12/2025  
*Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Christian POULAIN  
 Le Maire




## CCAS DE SAINT-PIERRE- EGLISE

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

### CADRE D'EMPLOIS des AIDES-SOIGNANTS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de aide-soignant territorial de classe supérieure

Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le décret n°2021-1881 du 29/12/2021, modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des aides-soignants territoriaux,  
Vu la délibération en date du 8/01/2018 Fixant les quotas d'avancement de grade,  
Vu l'arrêté en date du 16/11/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 17/11/2021 au 17/11/2026,

## ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de aide-soignant territorial de classe supérieure est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEVACHE Sophie	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	par ancienneté	1	
Mme FOSSE Mireille	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	par ancienneté	2	
Mme LEMONNIER Lucie	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	par ancienneté	3	

#### Promouvables :

Nombre de femmes : 3  
Nombres d'hommes : 0  
Total : 3

#### Promus :

Nombre de femmes : 3  
Nombres d'hommes : 0  
Total : 3

#### **Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à SAINT-PIERRE- EGLISE  
Le 01/12/2025**

*Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Daniel DENIS  
Le Président

Résidence l'Espérance - EHPAD  
33 rue des follières  
50330 SAINT-PIERRE- EGLISE  
Tel : 02 33 54 33 58  
SIRET 2650008100035 APE 8710A  
accueil@ehpadesperance.fr

## CIAS DU VAL DE SEE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AIDES-SOIGNANTS TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE d'aide-soignant territorial de classe supérieure

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-1881 du 29/12/2021, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux,

Vu la délibération 046-2025 en date du 04/06/2025 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 12/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'aide-soignant territorial de classe supérieure est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BON Sylvie	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/10/2025

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Total : 1

**Promus :**

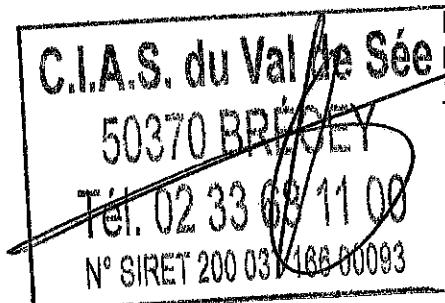
Nombre de femmes : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Total : 1

**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à BRECEY****Le 26/11/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Le Président du CIAS  
Et par délégation le 1<sup>er</sup> vice Président  
Jacques VARY

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**  
**pour l'accès au GRADE d'éducateur des APS principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-605 du 30/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu la délibération en date du 24/09/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 06/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2027,

## ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur des APS principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. HAIRON Antoine</i>	éducateur des APS principal de 2ème classe	éducateur des APS principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN LES MARAIS

Le 20/11/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
Année 2025CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 24/09/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 06/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2027,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. BRUN Jean-Pierre	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/12/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

**Total :** 2

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

**Total :** 1

**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN LES MARAIS  
Le 20/11/2025



# VILLE DE BRECEY

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 10 mai 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 13/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LESENECHAL Katia	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

#### Promouvables :

Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes :	0
<b>Total :</b>	<b>1</b>

#### Promus :

Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes :	0
<b>Total :</b>	<b>1</b>

### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3 : Exécution

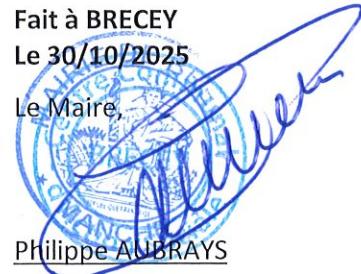
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRECEY

Le 30/10/2025

Le Maire,

Philippe AUBRAYS



## VILLE DE MORTAIN-BOCAGE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 30/08/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 26/09/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BURNEL Sonia	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	A compter du 01/12/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 1Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MORTAIN-BOCAGE

Le 21/11/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Hervé DESSEROUER  
Le Maire

VILLE DE TESSY-BOCAGE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 07/10/2025 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 01/06/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025,

## ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme NIOBEY Marie-Aline	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

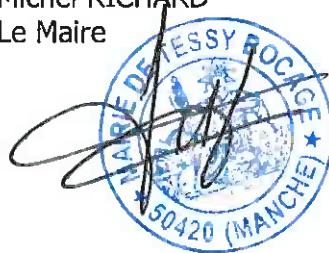
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TESSY-BOCAGE

Le 03/11/2025

*Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Michel RICHARD  
Le Maire



*pour le Maire  
empêché  
Jacques Hurep  
Maire adjoint*

VILLE D'ISIGNY-LE-BUAT

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**  
**Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 21.11.2021 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 29/06/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LANGLOIS Laurence	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/11/2025

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

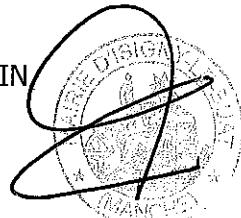
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à ISIGNY-LE-BUAT**

**Le 21/11/2025**

*Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jessie ORVAIN  
Le Maire



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 24/09/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 06/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2027,

**ARRETE****Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme CONSTANT Sandra	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 22/05/2025

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.



Fait à CARENTAN LES MARAIS  
le 20/11/2025  
Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Claude COLOMBEL  
Le Président

## COMMUNE DE CERENCES

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 8 mars 2017 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PAGNON Adélaïde	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 22/05/2025

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

Total : 1

**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

Total : 1

**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à CERENCES****Le 13/11/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

## COMMUNE DE CHAULIEU

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 31 novembre 2025 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 26/09/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

## ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HEROLD Célia	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2025 Agent intercommunal : CHAULIEU (15h/35h) et LAPENTY (20h/35h)

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CHAULIEU

Le 24/11/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Loïc DESDOITS  
Le Maire

## COMMUNE DE LA PERNELLE

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 30/09/2025 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 04/06/2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 30/12/2030,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme AVOINE Virginie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/09/2025 Agent intercommunal : LA PERNELLE (15h/35h) et OCTEVILLE-L'AVENEL (19h/35h)

#### **Promouvables :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 1

#### **Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 1

### **Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3 : Exécution**

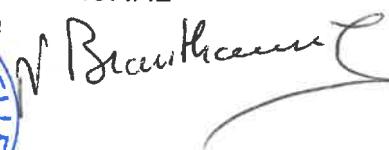
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à LA PERNELLE**

**Le 18/11/2025**

*Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Nicole BRANTHOMME

A handwritten signature in black ink that reads "Nicole Branthome".

## COMMUNE DE LAPENTY

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du ~~7/10/2025~~ fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 27/09/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

## ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HEROLD Célia	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2025 Agent intercommunal : CHAULIEU (15h/35h) et LAPENTY (20h/35h)

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à LAPENTY****Le 25/11/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*André GAUTIER  
Le Maire

COMMUNE DE RONCEY

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 14/06/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 03/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GODIGNON Aïcha	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 01/11/2025

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 1

**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 1

**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à RONCEY**

**Le 18/11/2025**

*Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Alain LECHEVALLIER  
Le Maire



## COMMUNE D'OCTEVILLE-L'AVENEL

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 18/01/2022 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/01/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme AVOINE Virginie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/09/2025 Agent intercommunal : LA PERNELLE (15h/35h) et OCTEVILLE-L'AVENEL (19h/35h)

#### Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

#### Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

### **Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à OCTEVILLE-L'AVENEL**

**Le 18/11/2025**

*Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Isabelle LECHEVALIER

Le Maire



## CCAS DE SAINT-PIERRE- EGLISE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE de agent social principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu la délibération en date du 08/01/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 16/11/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 17/11/2021 au 17/11/2026,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PESTEL Elodie	agent social	agent social principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 3**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à SAINT-PIERRE- EGLISE****Le 01/12/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*Daniel DENIS  
Le Président

Résidence l'Espérance - EHPAD  
33 rue des follières  
50330 SAINT-PIERRE- EGLISE  
Tel : 02 33 54 33 58  
SIRET 2650008100035 APE 8710A  
accueil@ehpadesperance.fr

## CIAS DU VAL DE SEE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE de agent social principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu la délibération 046-2025 en date du 04/06/2025 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 12/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PIGERS Jennifer	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/10/2025
Mme LION Marie-Christine	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/10/2025
Mme DELAMARRE Sandrine	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 01/10/2025

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 3**Promus :**

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 3**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à BRECEY****Le 26/11/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Le Président du CIAS  
Et par délégation le 1<sup>er</sup> vice Président  
Jacques VARY

## COMMUNE DE BOURGUENOLLES

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES pour l'accès au GRADE de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu la délibération en date du 22/11/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 19/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

**ARRETE****Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme FILLONNEAU Sylvie	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2025

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

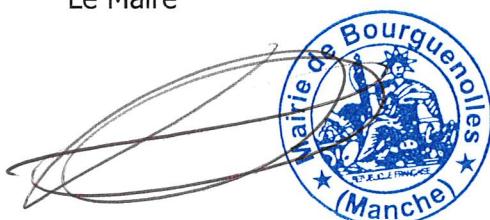
Nombres d'hommes : 0

**Total :** 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à BOURGUENOLLES****Le 14/11/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*Daniel BIDET  
Le Maire

## VILLE DE COUTANCES

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE MODIFICATIF

Année 2025

### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 17/07/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 20/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

Vu, l'arrêté en date du 05/06/2025 relatif au tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2025 du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe,

## ARRETE

**Article 1 :** L'arrêté en date du 05/06/2025 susvisé est modifié comme suit :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. JANVILLE Martin	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
M. TARDIF Sylvain	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/12/2025

#### Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 5

Total : 5

#### Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

### **Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à COUTANCES**

**Le 23/10/2025**

*Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Dominique BOURDIN

Le Maire



Signé électroniquement par : Jean Dominique BOURDIN  
Date de signature : 24/10/2025  
Qualité : Monsieur le Maire de la Ville de Coutances

**VILLE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**ARRETE N °ARR-PER2025079**

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

**Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 9 mars 2021 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 12/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. BOSSARD Pascal</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 2

Total : 3

**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à GAVRAY-SUR-SIENNE**

**Le 30/10/2025**

*Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Le Maire,

Sébastien LECOMTE



## VILLE DE MORTAIN-BOCAGE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 30/08/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 26/09/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DUBREUIL Laurence	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	A compter du 01/12/2025
M. BOUTELOUP Michel	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	A compter du 01/12/2025
Mme POMMIER Nadine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	A compter du 01/12/2025

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 1

**Total :** 3**Promus :**

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 1

**Total :** 3**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à MORTAIN-BOCAGE****Le 21/11/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*Hervé DESSEROUER  
Le Maire

VILLE DE TESSY-BOCAGE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 07/10/2025 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 01/06/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. LEMAZURIER Didier</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TESSY-BOCAGE

Le 03/11/2025

*Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Michel RICHARD  
Le Maire



*pour le Maire  
empêché  
Jacques Huret  
Huret adjoint*

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
Année 2025**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,  
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
 Vu la délibération en date du 24/09/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,  
 Vu l'arrêté en date du 06/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2027,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PINEAU Karine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/04/2025

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.



## COMMUNE DE BARFLEUR

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

### **CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 30 juin 2009 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 22/11/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/11/2022 au 31/10/2028,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. ADAM Aurélien</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

#### **Promouvables :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

**Total :** 1

#### **Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

**Total :** 1

#### **Article 2 : Recours**

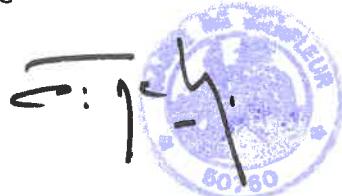
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à BARFLEUR  
Le 24/11/2025**

Christiane TINCELIN  
Le Maire



## COMMUNE DE FLOTTEMANVILLE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 15 novembre 2025 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 04/12/2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2030,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. DUREL Nicolas</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : FLOTTEMANVILLE (10h/35h) et YVETOT-BOCAGE (23h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

**Total :** 1Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

**Total :** 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à FLOTTEMANVILLE****Le 04/12/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Hubert LEMONNIER  
Le Maire



## COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2025

### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n°2013/013 en date du 27 février 2013 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 17/07/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

## ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MARQUER Dominique	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 16/01/2025

#### Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

#### Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

### **Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE**  
**Le 31 octobre 2025**  
*Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Loïc BAILLEUL  
Le Maire


## COMMUNE DE SAINT-OVIN

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 26/09/2013 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 29/09/2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/07/2025 au 30/06/2030,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GAIGNON Nelly	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

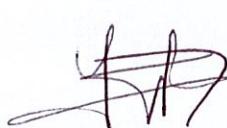
**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-OVIN

Le 12/11/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Christian POULAIN  
Le Maire

## COMMUNE D'YVETOT-BOCAGE

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 12 mars 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 06/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2026,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. GARCON Fabrice</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
<i>M. DUREL Nicolas</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Agent intercommunal : FLOTTEMANVILLE (10h/35h) et YVETOT-BOCAGE (23h/35h)

#### Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

**Total :** 2

#### Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

**Total :** 2

### **Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à YVETOT-BOCAGE**

**Le 01/12/2025**

*Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Alain CROIZER

Le Maire



## VILLE DE MORTAIN-BOCAGE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 30/08/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 26/09/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PERROUAULT Sylvie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	A compter du 01/12/2025

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 2**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

**Total :** 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à MORTAIN-BOCAGE****Le 21/11/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*Hervé DESSEROUER  
Le Maire

## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 24/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. GILBERT Mickaël</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 08/08/2025

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Le 07/11/2025

*Cachet et signature de l'autorité territoriale*Jean MORIN  
Le Président


## SYNERGIE MER ET LITTORAL (SMEL)

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 30/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

## ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LESOIF Jean-Louis	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Le 31/10/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain NAVARRET  
Le Président



VILLE DE BOURGVALLEES

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

**Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE de agent de maîtrise principal**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération D-2025-097 en date du 14/10/2025 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 26/07/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. BURNOUF Mikaël	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/08/2025

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

**Total :** 1

**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

**Total :** 1

**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à BOURGVALLEES**

**Le 31/10/2025**

*Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Claude JAVALET  
Le Maire



## VILLE DE MORTAIN-BOCAGE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE de agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération en date du 30/08/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 26/09/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

## ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MONDIN SEIGNEUR Francis	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	A compter du 01/12/2025

**Promouvables :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

**Total :** 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

**Total :** 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à MORTAIN-BOCAGE****Le 21/11/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Hervé DESSEROUER  
Le Maire

